

## SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

### COMITÉ SYNDICAL DU 20 DÉCEMBRE 2018

Convocations adressées le jeudi 13 décembre 2018

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres en exercice : 14

#### Étaient présents :

Frédéric AUGIS, Martine BELNOUE, Christophe BOUCHET, Patrick CHALON, Claude CHESNEAU, Christian GATARD, Yves MASSOT, Brigitte PINEAU, Wilfried SCHWARTZ, Alain BENARD, Bernard LORIDO

#### Absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND

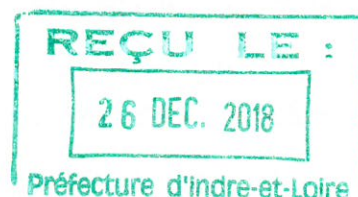
#### Absent(s) :

Sébastien MARAIS, Bernard PLAT

#### Suppléants présents mandatés par des titulaires :

Michel GILLOT par Philippe BRIAND

**Secrétaire de séance : Patrick CHALON**



#### C 18/12/01 - INSTALLATION DU COMITÉ SYNDICAL

Monsieur Massot, Président doyen en âge, recueille l'avis des membres concernant la désignation de Monsieur Chalon en qualité de secrétaire de séance.

En application des dispositions de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'installation de l'organe délibérant est assurée par le Président doyen d'âge.

Monsieur Massot, doyen en âge, présente le rapport suivant :

Il est rappelé que suite à la dissolution du SITCAT, la desserte des communes de Vernou-sur-Brenne, Vouvray et La Ville-Aux-Dames, situées hors du périmètre de la Métropole s'est poursuivie sur la base d'une convention conclue avec le Département.

La Métropole s'est engagée à assurer la desserte des 3 communes par le réseau urbain Fil Bleu et par le service de transport des personnes à mobilités réduites (PMR) jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Département a pris en charge les services de transport scolaire. Depuis, en application de la loi NOTRe, la compétence départementale « transport interurbain » a été transférée à la Région. Cette dernière a informé les trois communes, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, elle ne mettrait pas en place le même niveau de service.

Afin de maintenir la desserte actuelle des trois communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le « Syndicat des Mobilités de Touraine » a été créé le 15 décembre 2018 auprès de la préfecture d'Indre et Loire.

Conformément aux statuts, le Syndicat des Mobilités de Touraine se trouve composé de 14 délégués titulaires :

- 11 délégués pour la métropole « Tours Métropole Val de Loire »
- 1 délégué pour la commune de Vernou-sur-Brenne
- 1 délégué pour la commune de Vouvray
- 1 délégué pour la commune de la Ville-Aux-Dames

En application de l'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales, sont appelés les délégués en vue de leur installation.

Par délibération du conseil métropolitain du lundi 24 septembre 2018 les délégués titulaires de « Tours Métropole Val de Loire » sont :

- ❖ Philippe BRIAND
- ❖ Christophe BOUCHET
- ❖ Frédéric AUGIS
- ❖ Christian GATARD
- ❖ Wilfried SCHWARTZ
- ❖ Bernard PLAT
- ❖ Bernard LORIDO
- ❖ Sébastien MARAIS
- ❖ Patrick CHALON
- ❖ Martine BELNOUE
- ❖ Yves MASSOT

Les délégués suppléants sont :

- ❖ Marie-France BEUFILS
- ❖ Corinne CHAILLEUX
- ❖ Cédric DE OLIVEIRA
- ❖ Patrick DELETANG
- ❖ Christine BEUZELIN
- ❖ Rabia BOUAKKAZ
- ❖ Jacques CHEVTCHENKO
- ❖ Christian BRAULT
- ❖ Michel GILLOT
- ❖ Jacques JOSELON

Par délibération du Conseil municipal de Vouvray du 25 octobre 2018 la déléguée titulaire est :

- ❖ Brigitte PINEAU

Le délégué suppléant est :

- ❖ Gérard SERER

Par délibération du Conseil municipal de Vernou-sur-Brenne du 10 octobre 2018, le délégué titulaire est :

- ❖ Claude CHESNEAU

Le délégué suppléant est :

- ❖ Claude ROUVRE

Par délibération du Conseil municipal de la Ville-Aux-Dames du 1<sup>er</sup> octobre 2018, le délégué titulaire est :

- ❖ A. BENARD

Le délégué suppléant est :

- ❖ M. PADONOU

Sont déclarés installés en qualité de membres du Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine les délégués titulaires :

Philippe BRIAND Christophe BOUCHET Frédéric AUGIS Christian GATARD Wilfried SCHWARTZ Bernard PLAT Bernard LORIDO	Sébastien MARAIS Patrick CHALON Martine BELNOUE Yves MASSOT Brigitte PINEAU Claude CHESNEAU Alain BENARD
--	--

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat des Mobilités de Touraine ;

Vu la délibération du conseil métropolitain du lundi 24 septembre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Vouvray du 25 octobre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Vernou-sur-Brenne du 10 octobre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville-Aux-Dames du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

- **ACTE** l'installation du Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Pour extrait conforme

Le Président,



*[Signature]*  
Frédéric AUGIS

*Certifié conforme et exécutoire,*  
Pour le Président et par délégation,  
La Directrice du Syndicat  
*[Signature]*  
Laurence MARIN

